

Publié le 28 août 2015

La Fédération présente le nouveau CRAC

Les contrats de revitalisation artisanale et commerciale (Crac) font partie des nouveaux modes d'intervention des établissements publics. Comment procéder à leur expérimentation ? Pour tout savoir, rendez-vous le 8 septembre à Paris pour une journée Epl Expertise.



La loi Pinel du 18 juin 2014 permet l'expérimentation de **contrats de revitalisation artisanale et commerciale** pour une période de 5 ans. Afin de connaître ce nouveau dispositif, la Fédération des Epl organise mardi 8 septembre une rencontre intitulée « les nouveaux modes d'intervention de la revitalisation artisanale et commerciale », à l'Espace Vocation République, de 9 heures à 16 heures.

Cette journée permettra d'échanger à la fois avec des experts et de visiter quelques réalisations menées par la **Semaest** dans le 10ème arrondissement de Paris qui ont pour but d'offrir une diversité de commerces de proximité.

Pour alimenter votre réflexion, la Fédération a réalisé un [dossier](#) complet sur la **revitalisation commerciale des centres-villes**. Il présente notamment plusieurs projets déjà engagés qui préfigurent les modalités d'intervention que pourront recouvrir ces contrats de revitalisation

Par Margaux FIX